

## Déconnecter, mais de quoi?

### L'édito

Ariane Dayer  
Rédactrice  
en chef



C'était couru d'avance, ça allait passer aux oubliettes. La motion déposée par la conseillère nationale

Lisa Mazzone (V/GE) sur le droit à la déconnexion a connu un sort tout trouvé: on lui a débranché la prise. La Genevoise assure que, à partir du moment où plus de 80% des employés sont atteignables en dehors des heures de travail et 70% pendant les vacances, un problème de stress et de santé publique se pose. Mais le Conseil fédéral estime que le droit actuel suffit. Il a raison. On pourrait passer plus loin, pourtant la Suisse vient quand même de rater un débat public passionnant.

Difficile de croire que notre pays, comme les autres, pourra échapper à une adaptation du droit due à la digitalisation des rapports de travail. La connexion amène une souplesse, mais elle rallonge surtout nos horaires.

### Des études montrent que, souvent, l'absence de mails engendre plus d'angoisse que leur afflux.

Une étude du McKinsey Global Institute conclut que nous passons 650 heures par an sur notre boîte mail, recevant en moyenne 5579 messages. Nous les gérons deux heures par jour, et pas forcément au bureau.

Quelles nouvelles règles donner? Complexe. Les tentatives publiques ou privées semblent inefficaces ou caricaturales. La France, par exemple, vient d'introduire un droit à la déconnexion, mais elle l'a vidé de son sens: cela doit passer par des négociations internes, voire, si elles échouent, par une charte écrite par l'employeur. Mais sans aucun délai ni sanction. Côté entreprises, on tente de déterminer des horaires, pour s'accrocher à quelque chose. Michelin contrôle des connexions à distance entre 21 heures et 7 heures du matin. Volkswagen coupe les serveurs entre 18 h 15 et 7 heures.

Fixer un cadre à son patron est déjà une gageure. Mais ce n'est encore rien par rapport aux limites à se donner à soi-même. Nous sommes accros. Des études montrent que, souvent, l'absence de mails engendre plus d'angoisse que leur afflux. C'est le fameux syndrome Fomo (fear of missing out), la peur de rater quelque chose.

En fait, que voulons-nous réellement débrancher? Le rapport à l'entreprise ou plutôt notre névrose laborieuse? La surdéfinition de nous-mêmes par le travail. L'impuissance à se sentir utile, vivant, en dehors de lui. Le débat public sur le droit à la déconnexion va revenir et il dépassera le cadre juridique. Il forcera au choix de société.

ariane.dayer@lematindimanche.ch

## Les performances des écoliers sont ralenties par la trop forte concentration de CO<sub>2</sub> dans les classes

**Salubrité** Les élèves de primaire et secondaire sont exposés à de fortes doses de dioxyde de carbone qui pousse à la somnolence. Il faudra mieux aérer les classes.

Si les élèves baillent en classe, ce n'est pas dû au manque de pédagogie de l'enseignante, mais à la mauvaise qualité de l'air dans la salle. Selon une étude des associations d'enseignants allemandes portant sur les élèves de 3 classes enfantines, primaire et secondaire, le taux de CO<sub>2</sub> dans les bâtiments scolaires est trop élevé.

Dans des classes de Baden (AG), des médecins du travail ont mesuré en continu, minute par minute durant un jour, la concentration en dioxyde de carbone, gaz inodore et incolore mais nocif. Constat alarmant: durant presque toute la durée des heures d'enseignement, les valeurs de CO<sub>2</sub> dépassent les normes légales,

soit 1000 ppm (part par million). La loi sur le travail indique en effet que la quantité de CO<sub>2</sub> ne doit pas aller au-delà d'un pour mille dans une pièce fermée. Dans la classe de secondaire, la limite était dépassée après 10 minutes, le jardin d'enfants, disposant de salles plus vastes, touchait la limite après une heure. En primaire, la situation était critique: après deux heures de cours, on mesurait 4148 ppm de CO<sub>2</sub>.

Certes en aérant à la récréation, le taux baissait pendant un moment, mais dès que les fenêtres étaient fermées, le teneur en CO<sub>2</sub> grimpeait à nouveau en quelques minutes.

«Nous estimons que dans 70 à 80% des classes de Suisse l'air est malsain», déclare le médecin du travail Claude Sidler, co-auteur de l'étude. «Cela devient préoccupant à partir de 1500 ppm, il est alors difficile de travailler de manière concentrée.»

Pourquoi cet air délétère dans les classes? Il y a trop d'élèves par classe et on aère mal ou pas assez. Des valeurs trop élevées de CO<sub>2</sub> induisent «un manque d'attention, une baisse des performances voire des maux de tête ou des irritations des muqueuses», précise l'étude. Cela n'a rien de nouveau, mais les autorités n'en faisaient pas une priorité. Désormais le sujet est à l'ordre du jour. Un projet pilote sur l'aération des classes a été lancé dans plusieurs cantons et communes. Un groupe d'experts a été mis sur pied par l'Office fédéral de la santé publique comprenant notamment la Ligue pulmonaire suisse et des représentants des enseignants. Il va plancher sur les mesures à prendre. Une liste de recommandations sera fournie cet automne à la Conférence suisse des directeurs de l'Instruction publique et sera transmise aux communes et aux responsables d'établissements scolaires. **Nadja Pastega**

## Japon L'empereur bientôt à la retraite



Toru Hanai/Reuters

**L'Empire du Soleil levant a fait un pas vers la première abdication** d'un empereur en 200 ans. Vendredi, le Conseil des ministres a validé un projet de loi spéciale qui ne vaudra que pour Akihito, le souverain actuel. Né en 1933, l'empereur règne sur le Japon depuis la mort de son père en 1989. Si, selon la presse, tout se passe comme prévu, Akihito pourrait renoncer à ses fonctions dès fin 2018 et laisser à son fils aîné Naruhito le trône

du chrysanthème au début 2019. Les éléments du texte donnés par le porte-parole du gouvernement indiquent que «l'abdication doit avoir lieu à une date fixée par décret dans un délai qui ne dépasse pas 3 ans après sa promulgation». L'ère impériale d'Akihito est l'ère Heisei («Parachèvement de la paix»), qui en est à sa 29e année. Celle de son successeur portera un autre nom, qui devra être défini en s'assurant qu'il n'existe pas

de précédent identique ou synonyme au Japon ni dans aucun autre pays, un travail de titan selon les experts. La loi mentionne aussi les appellations proposées pour Akihito et son épouse Michiko une fois que ces derniers auront passé la main. D'après les médias, ils seraient nommés en japonais par des expressions équivalant à «empereur retraité» et «impératrice retraitée». **AFP**

### Syna soutient la réforme

**Retraite** Syna, deuxième plus grand syndicat interprofessionnel de Suisse, recommande le oui à la Prévoyance vieillesse 2020 qui sera soumise au peuple le 24 septembre. Selon lui, le projet est un bon compromis. Un rejet ouvrirait la porte à des coupes plus sévères et à un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans. La réforme répond à plusieurs vieilles revendications telles que la consolidation de l'AVS, le maintien du niveau des rentes et l'amélioration de la situation des chômeurs âgés, a indiqué hier le comité de Syna. Un non représenterait une régression pour les travailleurs, mais également pour le partenariat social en Suisse, estime Syna. **ATS**

### Le retour soudain de la neige n'a pas fait que des malheureux

**Météo** La neige qui est tombée abondamment à plus de 1000 mètres dans la nuit de jeudi à vendredi en a surpris plus d'un. Hier encore, des passionnés de ski ont pu pratiquer leur sport dans certaines régions, comme ci-contre aux Diablerets (VD). Le retour de la neige est dû à une situation de courants opposés, explique MétéoSuisse sur son blog. L'air froid provenant du Nord envahit les couches de l'atmosphère au sol, alors qu'en même temps, de l'air humide et doux du Sud afflue en altitude. Dans cette situation, l'air humide continue de s'élever au-dessus de l'air froid et produit des précipitations. **LMD**



Ce cycliste rentre chez lui après avoir dévalé les pistes sur les hauteurs des Ormonts (VD). Sébastien Anex

### Il empoche 37 millions!

**Jeux** Un joueur a coché les six bons numéros ainsi que le numéro chance au tirage du Swiss Loto d'hier. Il remporte plus de 37 millions de francs après avoir joué le 7, 14, 17, 23, 25, 38 ainsi que le 5. Le replay était le 9. L'heureux gagnant empoche très exactement la somme de 37 025 973 francs - sans oublier... 45 centimes! - a annoncé la société, sans préciser l'origine de ce néomultimillionnaire. Le prochain jackpot, au tirage de mercredi, sera donc de 1,5 million de francs. Le 17 décembre dernier, trois personnes s'étaient partagées une cagnotte record de 70 millions. Il aura fallu la bagatelle de 49 tirages consécutifs pour la remporter. **ATS**